



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU **18-08-2021**

Suivant l'arrêté ministériel – à huis clos

Séance ordinaire de conseil du 18 août 2021 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, et Sonia Rochon. Sont absents : Robert Gaudette et Philippe Labelle, ces absences sont motivées.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : séance du 18 août 2021 à 19h00, donc motivation des absences de M. Philippe Labelle et de M. Robert Gaudette qui ont motivé leur absence pour la réunion de ce soir.

Nicolas Malette : Adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants : : 2.2 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, 2.3 Vente -immeuble à la suite de vente pour non-paiement de taxes – 4, ch. De l'Aigle, 2.4 Embauche – comptoir postal de Cayamant, 2.5 Suite et engagement – ensemencement de doré – Lac Cayamant.

Donc proposeur pour l'ordre du jour ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Rochon Mélissa, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adoptée.

Nicolas Malette : Adoption des procès-verbaux des séances du 13 juillet et de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021

Vous en avez pris connaissance?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : Tout était conforme, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crêtes

Nicolas Malette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 1.4 Adoption des comptes payés et à payer, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sylvie Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2, 2.1: **Demande de dérogation mineure (34, ch. du Lac Fairburn Ouest)**

Attendu que le propriétaire du 34 chemin du Lac Fairburn Ouest demande une dérogation mineure pour le lot 5948937 matricule 2708-35-1544 relative aux dispositions du chapitre VI article 6.3.1.7.3 et du chapitre VI articles 6.3.1.4.1 du règlement de zonage 05-91

Attendu que le propriétaire a déposé le plan préparé par Michel Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 2021 sous sa minute 31824

Attendu que l'immeuble est situé dans la zone V-112

Attendu que cette demande de dérogation mineure concerne le bâtiment principal concernant la superficie occupation du terrain qui est de 7.65% au lieu de 5% une différence de 2.65% et concernant la marge latérale qui est de 3.08 m. au lieu de 6 m., une différence de 2.92 m.

Attendu que cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Municipalité.

Attendu que le coordinateur à l'urbanisme Monsieur Michel Matthews a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité consultatif en Urbanisme rédigé dans le procès-verbal dudit comité en date du 11 juin 2021 sont favorables;

ATTENDU QUE nous n'avons obtenu aucune communication du public, à la suite de l'avis public dûment effectué suivant les lois et règlements en vigueur;

Donc proposeur pour la dérogation mineure ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 Vente – immeuble à la suite de vente pour non-paiement de taxes- 4, ch. De l'Aigle

ATTENDU QUE le 4, chemin de l'Aigle, Cayamant a fait l'objet d'une vente pour non-paiement de taxes en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres publiques avec affichage conforme à la législation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des offres;

ATTENDU QUE la résolution précédente (2021-07-83) de négociation avec un acheteur potentiel concernant le même immeuble n'a pas conduit à une entente et que cette résolution est par les présentes annulée ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une autre offre conforme ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite au minimum recouvrir certains frais dus au dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite vendre cet immeuble au montant de 18 000\$ à M. Russ Robinson ;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 Embauche – comptoir postal de Cayamant

ATTENDU QUE le conseil avait autorisé la direction générale de la Municipalité à faire l'embauche d'un ou d'une préposée au comptoir postal de Postes Canada à la Municipalité, lors du transfert du courrier dans nos locaux;

ATTENDU QUE l'appel aux candidats a été fait ;

ATTENDU QUE l'employée permanente est en poste depuis le 9 août 2021;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir également une liste de remplaçant au poste de préposé au comptoir postal;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la Municipalité entérine l'embauche à temps plein de l'employé portant le numéro 20-02 au poste de préposée au comptoir postal de la Municipalité de Cayamant. Il est également résolu que la direction embauche du personnel de remplacement.

Donc proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sylvie Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.5 Suivi et engagement - ensemencement de doré – Lac Cayamant

ATTENDU QUE la Municipalité a depuis quelques années réalisé l'ensemencement de doré dans le Lac Cayamant;

ATTENDU QUE le souhait de la Municipalité est de continuer ce beau projet ;

ATTENDU QUE depuis le début de la Covid-19 les démarches n'ont jamais pu être complétées;

ATTENDU QUE cette année, l'association des aquaculteurs du Québec nous suggère d'attendre à l'an prochain pour effectuer l'ensemencement de Doré étant donné que l'été a été et est encore très chaud;

ATTENU QUE nous avons l'intention de commander pour l'an prochain de la compagnie Station Piscicole Trois Lacs comme par le passé;

ATTENDU QUE nous souhaitons ensemencer du doré l'an prochain;

ATTENDU QUE nous avons des sommes d'argent spécifiquement réservées, provenant de diverses activités organisées par des bénévoles dans le passé, pour ce beau projet environnemental;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Nous sommes encore à huis clos dû à la Covid-19, il n'y a pas de public, nous n'avons pas reçu de question non plus pour la séance, donc il est présentement 19h14 et je clos la séance.
